

CONDITIONS SPÉCIFIQUES DE VENTE « OFFRE DE BIENVENUE FACILITÉ » OFFRE PROMOTIONNELLE DU 1^{ER} JANVIER AU 30 AVRIL 2025

PRÉAMBULE

Les présentes Conditions Spécifiques de Vente (CSV) définissent la relation contractuelle relative à « l'Offre de Bienvenue Facilité ».

L'Offre de Bienvenue Facilité est proposée par La Poste, Société Anonyme au capital de 5 857 785 892 euros, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 356 000 000, dont le siège social est situé 9, rue du Colonel Pierre Avia, 75015 PARIS, (« ci-après **La Poste** »).

La Poste Colissimo désirent faciliter l'accès à ses offres de livraison aux professionnels débutant leur activité, a souhaité proposer une offre de bienvenue leur permettant d'accéder à la distribution de leurs envois à des conditions privilégiées durant un temps limité.

L'Offre de Bienvenue Facilité est réservée aux professionnels immatriculés au Registre du Commerce et des sociétés (ou disposant d'un numéro SIRET) souscrivant pour la première fois à un contrat Facilité Colissimo et n'ayant jamais eu auparavant une relation en compte quelle qu'elle soit avec La Poste-Colissimo (ci-après désignés Nouveaux Clients).

Elle est accessible sur le Site internet Colissimo Box via le lien : <https://www.colissimo.entreprise.laposte.fr/fr/decouvrez-la-colissimo-box>, et également commercialisée par les forces de vente La Poste.

ARTICLE 1 : OBJET

Les présentes conditions spécifiques régissent les relations contractuelles entre La Poste et le Client par lesquelles La Poste propose à ce dernier une Offre de Bienvenue Facilité comprenant les avantages détaillés à l'article 2 à tout Nouveau Client n'ayant jamais souscrit auparavant à un contrat Colissimo Entreprise quel qu'il soit (Facilité, Privilège...) et désirent souscrire au Contrat Facilité.

L'acceptation des présentes CSV est un préalable indispensable et obligatoire. Elle résulte par le fait de cocher la case correspondant à la phrase suivante :

« J'ai lu et j'accepte les Conditions Spécifiques de Vente de l'Offre de Bienvenue Facilité », lors de l'authentification du Client sur le site Colissimo Box.

Les CSV applicables sont celles en vigueur au jour de l'authentification du Nouveau Client dans son espace personnel sur le site Colissimo Box.

ARTICLE 2 : CONTENU DE L'OFFRE

L'Offre de Bienvenue Facilité est une offre permettant aux Nouveaux Clients souscrivant à un contrat Facilité d'obtenir :

- 15% de réduction tarifaire sur les tarifs généraux Colissimo à compter de la mise en service du contrat Facilité durant les 6 premiers cycles de facturation consécutifs. La réduction tarifaire s'applique automatiquement à chacun des envois Colissimo du Client vers la France, l'Europe et l'International.

- Un avoir de 2€ maximum par mois sur les déplacements prévus dans le cadre de la collecte On Demand durant toute la durée de l'offre de Bienvenue Facilité. Cet avoir s'applique uniquement en cas de consommation d'une collecte On Demand.
La collecte On Demand est accessible uniquement en France Métropolitaine et en Corse sous réserve de faisabilité de ladite option.

ARTICLE 3 : DURÉE DE L'OFFRE ET DATE DE PRISE D'EFFET

L'Offre est conclue pour une durée de six cycles de facturation consécutifs correspondant au mois en cours plus les cinq mois entiers suivants. Elle ne fera l'objet d'aucun renouvellement.

L'Offre de Bienvenue Facilité prend effet à compter de la mise en service du contrat Facilité, après validation du contrat par l'administration.

A la fin des six cycles de facturation consécutifs, le Client basculera automatiquement vers les conditions générales du contrat Facilité.

Les différents avantages de l'offre ne seront plus applicables.

ARTICLE 4 : FACTURATION

En plus des règles de facturation énoncées dans les conditions générales du contrat Facilité, la remise tarifaire de 15% ainsi que l'avoir de 2€ correspondant à l'offre de Bienvenue Facilité figureront sur deux lignes distinctes en bas de la facture mensuelle du Client.

ARTICLE 5 : MODIFICATION DE L'OFFRE

La Poste se réserve le droit de modifier les divers éléments de l'offre prévus par les présentes.

La modification de ces conditions prend effet dans un délai de deux semaines après sa communication par tout moyen au Client. La Poste informera le Client de la mise en place de ces dernières ainsi que des modalités de validation.

Ces modifications ne pourront donner lieu à aucune compensation.

ARTICLE 6 : ARRÊT DE L'OFFRE DE BIENVENUE FACILITE

La Poste est en droit de mettre un terme à l'offre à n'importe quel moment sous réserve du respect d'un préavis d'un mois.

Aucune indemnisation ne sera due au Client.

A compter de la date de fin de l'offre, le Client ne pourra plus bénéficier de l'offre de bienvenue facilité.

Par ailleurs, dans le cas où, au cours de l'Offre de Bienvenue Facilité, le Client bénéficie pour quelque raison que ce soit, d'un autre avantage tarifaire quelconque sur son contrat entreprise Facilité, la présente Offre prendra fin immédiatement.

L'Offre de Bienvenue Facilité n'est cumulable avec aucun autre avantage tarifaire accordé par La Poste Colissimo sur le contrat entreprise Facilité du Client.

ARTICLE 7: MAINTIEN DES ARTICLES DU CONTRAT FACILITÉ

Il est expressément convenu qu'en dehors des éléments apportés par les présentes conditions spécifiques de vente, tous les autres articles des conditions générales du contrat facilité demeurent inchangés et s'appliquent intégralement à ladite offre.